



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 25 juin 2015

Le CHSCT s'est tenu les 25 et 26 juin 2015 en 2ème convocation, à la Direction sous la Présidence de Mme GUYOT Administratrice des Finances Publiques en remplacement de M Robert REBEIX DDFIP22 empêché, conformément à l'annonce faite par M REBEIX lors de la 1ère convocation le 09/06/2015.

Solidaires Finances, FO Finances, et la CGT Finances ont lu des déclarations liminaires avec comme point commun les réformes de structures en cours.

Pour la DDFIP 22 il existe un dialogue social dans le département, puisqu'il y a des rencontres avec les agents concernés par les réformes à venir. Elle ne nie pas qu'il y aura des conséquences sur les conditions de travail, sur les conditions de vie des agents mais pour elle il faut faire ces réformes maintenant sinon il y a un risque que cela soit pire après.

Les organisations syndicales ne sont pas de cet avis, en précisant que le CHSCT doit être associé le plus en amont possible des réformes et destinataire des fiches d'impacts.

Pour la DDFIP22, les fiches d'impacts seront faites en temps et en heure.

C'est-à-dire quand tout sera bouclé ?

L'ordre du jour très chargé, a commencé par la présentation du rapport du Médecin de Prévention.

Le constat est malheureusement comme les années précédentes une dégradation des conditions de travail entraînant chez certains de nos collègues des pathologies liées au stress, au contexte de travail (sédentarisation lié aux ordinateurs, mauvaise ergonomie des logiciels).

Bien que le Médecin de Prévention puisse répondre à certaines demandes individuelles, il ne peut pas faire de miracle et ne peut pas apporter de réponse collective, malgré son implication et les moyens que peut lui allouer le CHSCT.

L'Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST) a ensuite présenté la mise à jour triennale du dispositif amiante 2015.

La présentation des Plans Annuels de Prévention 2015 de la DIRCOFI et de la DDFIP22.

Le DUERP/PAP 2015 présenté par la DIRCOFI a tenu compte des observations émises par le CHSCT de l'an dernier. En effet, les deux risques majeurs que sont les risques routiers et les risques psychosociaux ont fait l'objet d'une prise en charge importante et d'une réorganisation structurelle.

Pour le risque routier, le choix s'est porté sur un investissement dans un parc routier partagé

entre les vérificateurs, permettant d'avoir tout le temps des véhicules en bon état et de réduire les coûts (45000 euros de frais de remboursements en moins).

Pour ce qui est des risques psychosociaux, tout le service est associé aux décisions organisationnelles avec par exemple un ensilage des 3909, permettant à la brigade de se servir mais également aux autres brigades de piocher dedans.

Seul bémol à ce PAP, c'est le manque de calendrier et de budgétisation de prise en charge des risques moindre (exemple des formations aux risques canins).

Le CHSCT malgré tout constatant que des efforts ont été faits et qu'il a été tenu compte des observations de l'an dernier donne un avis favorable au PAP 2015 de la DIRCOFI.

Pour le DUERP/PAP 2015 de la DDFIP22, rappelons que **FO** avait boycotté les travaux des groupes de travail DUERP, puisque pour nous la question des créations d'emplois ou l'arrêt des suppressions auraient du être présentée comme une mesure de prévention pertinente.

Le PAP 2015 traite principalement les risques matériels, grâce notamment à l'investissement de la division BIL et aux interventions associées du Médecin de Prévention et de l'Assistant de Prévention.

Pour ce qui est du risque majeur à la DDFIP 22 que sont les risques psychosociaux, ils ont été systématiquement placées sous l'angle de l'organisation du travail au sein des structures ou dans le cadre responsabilités managériales des chefs de service.

Pour résumer, si des collègues sont stressés, si les ambiances de travail se dégradent, si la distinction entre la vie professionnelle et personnelle est de plus en plus difficile à trouver, si la charge de travail paraît insurmontable, si le burn out menace, c'est parce que l'organisation dans les services est à améliorer...

Pour **FO** cette approche de prévention des risques psychosociaux est déconnectée de la réalité et l'avis du CHSCT souligne que le plan de prévention ne répondait pas aux enjeux des situations d'expositions révélées par le DUERP.

Pour **FO** l'inadéquation des moyens avec les charges de travail est le sujet central et bien la cause majeure de la situation de dégradation des conditions de travail actuellement.

Le CHSCT malgré un effort sur les risques matériels, constate qu'il n'a pas été tenu compte des observations faites l'année dernière et qu'aucunes réponses satisfaisantes en action primaire, n'ont été faites pour diminuer les risques psychosociaux, risque majeur dans le département. Le CHSCT donne donc un avis défavorable au PAP 2015 de la DDFIP22.

Un point rapide sur les travaux immobiliers a été effectué :

- Moncontour : les travaux devraient être achevés sous quelques jours. Il restera à résoudre le problème de la mise en place d'une porte isolante pour la partie la plus froide du bâtiment et du fonctionnement du chauffe eau.
- Medrignac : suite au lenteur de la mairie pour émettre les appels d'offre, les travaux ne commenceront pas avant fin septembre.
- Lanvollon : L'accueil est terminé, la pose d'une porte d'entrée coulissante est prévue pour septembre.

- Lannion et Guingamp (pour les sites accueillant du public) : L'accès pour les personnes à mobilité réduite est en cours.
- Broons : Les stores installés ne correspondent pas à la commande effectuée par le CHSCT. Des démarches avec l'entreprise sont en cours pour les faire changer (store vénitien au lieu de store enroulant).
- Pour l'ensemble des sites, des crédits 309 ont été débloqués pour permettre la remise au norme des portes extérieures et portails.

Il s'en est suivi le compte rendu du groupe de travail préparatoire pour le CHSCT.

La DDFIP 22 nous a communiqué les suites données aux fiches de signalement d'agression RPS et à la fiche du registre de santé et de sécurité au travail pour les problèmes de luminosité au RDC de la DDFIP 22 (rue de la gare). Chaque fiche a trouvé réponse.

En revanche les réponses apportées par la direction sur les fiches de registres concernant la mise en place des PCRPs et la fusion du pôle enregistrement n'ont convenu à aucun des représentants.

Pour **FO**, les conséquences de la réforme sur la vie des agents ne sont absolument pas prises en compte. La DDFIP 22 se replie derrière les groupes de travail en cours, ses visites à GUINGAMP et sa future visite à DINAN. Elle semble ne pas comprendre l'inquiétude des agents parce qu'ils ont pour les B et C la garantie du maintien à résidence.

**Quelle récompense pour l'investissement personnel des agents concernés !!!
Ils doivent choisir entre leur vie de famille et leur vie professionnelle.**

Peut-on vraiment parler de choix ?

Le compte rendu de la visite de la délégation CHSCT du 23/09/2014 au SIP/SIE PAIMPOL a été présenté. La situation à PAIMPOL est préoccupante, les baisses sensibles d'effectif des dernières années génèrent de fortes contraintes auxquelles s'ajoutent le fort absentéisme qui rendent la charge de travail difficilement soutenable et posent de nombreux problèmes pour les conditions d'accueil du public et les congés. Les agents font face à des risques psycho-sociaux élevés qui ne manquent pas de générer des tensions dans le service.

La DDFIP 22 est consciente des problèmes et fait son possible pour pallier les manques d'effectifs par la mise en place d'EDR.

Suite à la demande des représentants **FO**, CGT et Solidaires, un point sur les nouvelles modalités des dégagements et du transfert de fond a été ajouté à l'ordre du jour.

Le transport de fond par les agents des trésoreries est bien prévu par les textes. En pratique il relève du chef de service ou le cas échéant de son fondé de pouvoir. En cas d'absence les agents des trésoreries peuvent effectuer le transport à condition d'y avoir été autorisé. Il faut donc prévoir un ordre de mission. Les agents qui utilisent leurs véhicules doivent avoir souscrit un contrat d'assurance les garantissant sur leur trajet professionnel.

En cas de braquage ou d'agression, un dispositif de pris en charge est mis en place par la DDFIP. Une indemnisation sera alors effectuée. La DDFIP 22 n'a pu fournir plus de détail sur cette indemnisation.

En ce qui concerne le risque de mis en examen d'un agent lors d'un éventuel braquage, la DDFIP 22 répond qu'elle part du principe que l'agent est « innocent » et qu'il bénéficiera de la couverture juridique de la direction.

La formation sur les risques psychosociaux a été validé par le CHSCT, les premières sessions effectuées par l'Apave auront lieu au dernier trimestre.

Pour toutes les instances de la cgt-Force Ouvrière la priorité est donc bien d'améliorer les conditions de travail, d'arrêter les suppressions de postes, de stabiliser les services et les missions et d'offrir un déroulement de carrière valorisant aux agents.

Il n'est pas du rôle de FO de trouver des « palliatifs » et de l'associer à une situation imposée par le gouvernement.

FO refuse de cautionner cette politique

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Guillaume CROCHEMORE (titulaire, SIP-SIE Paimpol),

Annie LE TERTRE (suppléante, PRS Saint-Brieuc)

Bruno HERVE (expert SPF Saint-Brieuc)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

arrêter la suppression des postes,

engager les recrutements nécessaires,

stabiliser les services,

reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,

améliorer les conditions de travail,

augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points

d'indice uniforme,

améliorer le déroulement de carrière.